



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 28 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 20 mars 2024, s'est réuni à la salle La Savoyarde à Montmélián, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE		N. BOUVIER	X
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL		J.F. CLARAZ	X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Elise	AGUETTAZ (Suppléante)	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

31-2024 MODIFICATION DES TARIFS DES SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

Rapporteur : Franck VILLAND

Depuis le 1^{er} juillet 2021 la Communauté de communes Cœur de Savoie est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial et depuis le 1^{er} janvier 2022 les services de transport scolaire des collégiens et élèves de primaire lui ont été transférés par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

En tant qu'AOM, Cœur de Savoie a défini par délibération n°69-2022 du 31 mars 2022 la grille tarifaire applicable sur ses services de transport scolaire. Il est précisé que la Région définit pour sa part les tarifs applicables sur ses propres services c'est à dire les services de transport scolaire desservant les lycées et les lignes régulières.

A la demande de la Direction départementale des finances publiques, une mise en conformité des intitulés de certains tarifs avec les règles d'encaissement des recettes doit être effectuée. Il est donc proposé :

- de modifier l'intitulé « abonnement 3^{ème} trimestre » par « abonnement « 2^{ème} semestre » ;
- de compléter l'intitulé « Enfants en famille ou foyer d'accueil » par « demandes à caractère social » afin de traiter les demandes émanant entre autres des assistantes sociales.

Par ailleurs, afin de favoriser l'usage des transports scolaires par les usagers non scolaires il est proposé de diminuer le tarif du ticket unitaire et de le porter à 2 euros à la place de 3 euros.

Au vu de ces éléments, la grille tarifaire proposée à compter de l'année scolaire 2024/2025 est la suivante :

	QF < 650	651 < QF < 750	751 < QF < 850	QF > 850
Titres de transport spécifiques scolaires				
Abonnement annuel	40 €	70 €	105 €	140 €
Enfants en famille ou foyer d'accueil ou demandes à caractère social	40 €	40 €	40 €	40 €
Abonnement annuel dérogation	140 €	170 €	205 €	240 €
Abonnement annuel avec majoration pour inscription tardive	90 €	120 €	155 €	190 €
Abonnement 2^{ème} semestre	20 €	35 €	53 €	70 €
Duplicata	10 €	10 €	10 €	10 €
Titres de transport tout public hors scolaires				
Abonnement mensuel	25 €	25 €	25 €	25 €
Abonnement trimestriel	70 €	70 €	70 €	70 €
Ticket unitaire	2 €	2 €	2 €	2 €

Vu les statuts de Cœur de Savoie qui disposent que la Communauté de communes est compétente en matière d'organisation de la mobilité ;

Vu la délibération n°69-2022 du 31 mars 2022 approuvant les tarifs des services de transport scolaire à compter de la rentrée 2022/2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la grille tarifaire applicable aux services de transport scolaire à compter de l'année scolaire 2024/2025.
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Laëtitia NOEL

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

